

Mémoire présenté  
au  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
dans le cadre de la consultation publique  
sur le développement durable de la production porcine au Québec

Service-conseil non lié en production porcine

Bertrand Lachance  
Agronome consultant en  
Nutrition et production animales

25 mars 2003

TABLE DES MATIÈRES
--------------------

	Page
1. Bertrand Lachance, agronome-consultant en nutrition et production animale .....	3
2. Évolution du service-conseil non lié en production porcine.....	4
3. Besoins des producteurs de porcs indépendants et autonomes à acquérir des nouvelles connaissances et des techniques de production .....	6
4. Implication de l'État .....	7
4.1 Recherche .....	7
4.2 Vulgarisation .....	7
4.3 Transfert de technologies .....	8
4.4 Service-conseil non lié .....	9
5. Recommandations à la Commission du BAPE .....	10

## **1. Bertrand Lachance, agronome-consultant en nutrition et production animales.**

Je remercie la Commission du BAPE de me donner l'opportunité de vous entretenir sur un sujet qui me tient bien à coeur et qui se veut un témoignage de ma propre expérience dans le service-conseil non lié en production porcine. J'aimerais vous faire part du fruit de mes réflexions ainsi que celles des producteurs indépendants et autonomes utilisant ces services. Je voudrais aussi, dans ce mémoire, vous livrer les réflexions de plusieurs agronomes œuvrant au sein du MAPAQ qui n'ont pas eu l'opportunité de se faire entendre devant cette Commission ; pourtant, ils auraient eu des choses bien intéressantes à vous dire sur ce sujet et ils auraient dû avoir droit de parole sans aucune contrainte, comme tout autre citoyen.

Voici brièvement le chemin parcouru avant de devenir un agronome-consultant à mon compte. J'ai obtenu à l'Université Laval un baccalauréat en agriculture, en sciences animales ( zootechnie ), en 1965, et une maîtrise en nutrition animale, en 1973. De 1965 à 1970, j'ai travaillé comme conseiller technique et commercial pour une importante compagnie d'alimentation au Québec, et de 1973 à 1975, comme nutritionniste. Ensuite, j'ai fait de la recherche pendant quinze ans, de 1975 à 1990, à la station de recherches de Lennoxville d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. J'ai réalisé des recherches en nutrition animale des jeunes ruminants, principalement sur les veaux lourds (veaux de grain) et sur l'utilisation des sous-produits dans l'alimentation du porc en croissance.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse afin d'illustrer comment les résultats des recherches sur les veaux lourds ont été rapidement vulgarisés et appliqués auprès des producteurs. À cette époque, soit de 1975 à 1980, il y a eu de la part du MAPAQ, une volonté politique de développer cette production. Il y a donc eu une excellente collaboration de tous les intervenants de la filière « veau lourd » et sur une période de dix ans environ, cette industrie de la production de veaux lourds, nourris au grain ou au lait ( aliments d'allaitement ), a pris naissance et s'est développée. Aujourd'hui, vous avez au Québec une industrie de veaux lourds, abattus au poids vif de 250 – 300 kg, qui valorise pratiquement tous les petits veaux laitiers disponibles et que nous en importons même des États-Unis. Que de chemin parcouru depuis les années 1970, où ces mêmes veaux laitiers étaient pratiquement abattus à la naissance ou à un poids vif d'environ 60 – 70 kg.

J'ai aussi réalisé des travaux de recherches sur l'utilisation des sous-produits dans l'alimentation du porc en croissance, tel que le lactosérum liquide ou autre sous-produit du lactosérum ( liqueur ). La vulgarisation de ces résultats de recherches a également été réalisée en collaboration avec les agronomes du MAPAQ.

Cependant, depuis 1990, je me suis impliqué personnellement plus à fond auprès des producteurs de porcs afin de promouvoir davantage l'utilisation de plusieurs sous-produits au niveau de la ferme. Cela permet de mieux valoriser les ressources du milieu et de respecter davantage l'environnement, car souvent, certains de ces sous-produits se retrouvaient dans les dépotoirs ou tout simplement dans les cours d'eau. Un simple rappel, lors du premier colloque organisé par le CPAQ en 1979 sur l'utilisation du lactosérum de fromagerie en alimentation animale, une enquête réalisée en 1976 auprès des fromageries québécoises avait révélé qu'environ 30% du lactosérum produit était tout simplement jeté dans l'environnement ( cours d'eau ), et qu'au Canada, c'était de l'ordre de 45%. À peine dix ans plus tard, le lactosérum liquide disponible était valorisé par les animaux directement à la ferme, principalement par les porcs.

Ces deux exemples vécus démontrent bien que lorsque tous les intervenants d'un secteur sont sensibilisés et contribuent à y mettre les efforts et les fonds requis, les solutions proposées sont rapidement appliquées par les producteurs, en autant que les données récentes de recherches, ainsi que les connaissances techniques soient vulgarisées et que l'État, par une politique claire et précise, définisse les objectifs à atteindre et y mette les sommes nécessaires.

Je suis à mon compte depuis 1990 et je travaille principalement avec des producteurs de porcs indépendants et autonomes, comme conseiller au sein d'un club d'encadrement technique. J'interviens autant du point de vue technique qu'économique, de la gestion d'entreprise et des ressources humaines ; en outre, depuis quelques années, la valorisation des lisiers, dans un contexte d'un plus grand respect de l'environnement, n'est pas négligée.

## **2. Évolution du service-conseil non lié en production porcine**

Je considère qu'il n'est pas nécessaire de démontrer l'importance et la nécessité qu'ont les producteurs de porcs indépendants et autonomes, exploitant une entreprise de taille raisonnable, de trois à cinq UTP (unité travail personne ), telle que décrite dans le Mémoire de la Coalition pour la ferme porcine autonome, déposé le 25 mars dernier, d'acquérir de nouvelles connaissances tant dans le domaine technique de production que dans celui de la gestion des ressources humaines, gestion d'entreprise et respect de l'environnement. Dans ce Mémoire, les besoins des producteurs en service-conseil non lié sont bien décrits. Il faut cependant retenir que ces producteurs ont de nombreux défis à relever mais je demeure confiant qu'ils seront en mesure de le faire s'ils ont les outils et les moyens à leur disposition.

L'évolution du service-conseil non lié en production porcine au Québec n'a pas un historique très long car lorsque j'ai débuté à mon compte en 1990, comme agronome-consultant, j'étais pratiquement le seul à œuvrer dans ce domaine. Grâce à l'implication d'une vingtaine de producteurs de la région de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches, il a été possible de démarrer le 1<sup>er</sup> avril 1993, le premier club d'encadrement technique porcin et bovin, soit le CETPB. Dans la région Chaudière-Appalaches, le club Évolu-Porc, ayant comme conseiller, Denis Champagne, agronome, a également débuté la même année.

La particularité de ces deux premiers clubs d'encadrement, était que les deux conseillers étaient des agronomes d'expérience dans la production porcine et qu'ils ont conservé leur pleine indépendance et autonomie, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas devenus des employés des clubs, et que les producteurs utilisant le service du conseiller au sein du club étaient facturés sur une base de taux horaire. Cette formule permettant d'avoir des conseillers indépendants et autonomes au sein des clubs d'encadrement n'a pas été tellement retenue et encouragée par le MAPAQ, qui préférait et préconisait de beaucoup que les conseillers soient des employés comme dans les syndicats de gestion déjà existants, et dans les clubs agroenvironnementaux qui ont suivi par la suite.

Il existe présentement au Québec quatre clubs d'encadrement technique porcin, le troisième s'est implanté dans la région de Lanaudière en avril 1999 et c'est le club Sup-Porc ; le dernier à voir le jour est le club Régiporc dans la région de Chaudière-Appalaches, au printemps 2002. Au total, il y a environ deux cents (200) producteurs de porcs qui adhèrent à ces quatre clubs.

Je ne connais pas le nombre exact de producteurs de porcs indépendants et autonomes au Québec qui pourraient avoir besoin d'un tel encadrement technique; toutefois, si j'utilise la norme de 40 – 60 % qui a été mentionnée devant la Commission par certains intervenants du monde porcin, et que j'assume qu'il y a environ 3 000 entreprises porcines au Québec, il y aurait un potentiel d'environ 1 200 producteurs qui pourraient avoir recours à un tel encadrement technique. Il y a donc un besoin immense à combler.

### **3. Besoins des producteurs de porcs indépendants et autonomes à acquérir des nouvelles connaissances et des techniques de production.**

La production porcine est un secteur agricole dont la technologie est de plus en plus pointue et qui évolue très rapidement. L'acquisition de connaissances ne se limite pas seulement au domaine de la production, mais couvre plusieurs autres secteurs comme les ressources humaines, la gestion d'entreprise, le respect de l'environnement et du milieu, la cohabitation et l'occupation du territoire.

Voici succinctement certains éléments à prendre en considération pour offrir des services-conseils non liés qui vont permettre de répondre aux besoins des producteurs :

1. Nécessité d'accroître l'autonomie des producteurs afin de leur permettre d'atteindre une certaine indépendance dans la prise des décisions ;
2. Neutralité dans les services-conseils afin de permettre aux producteurs de faire des choix répondant à leurs besoins réels ;
3. Disponibilité des services-conseils à tous les producteurs ; pour y répondre de la façon la plus adéquate, différentes formules devraient être envisagées, principalement celles favorisant la participation de tous les intervenants intéressés du milieu ;
4. Services-conseils permettant d'avoir une approche globale de l'entreprise, afin de ne pas se limiter seulement à augmenter la productivité de l'entreprise, mais aussi à se préoccuper du développement durable et de la conservation des ressources tant physiques qu'humaines ;
5. Services-conseils permettant l'accroissement du transfert des connaissances et de l'échange de techniques entre producteurs afin d'améliorer la formation continue des producteurs ;
6. Formules de services-conseils non liés permettant aux producteurs d'avoir accès à une banque unique de données, regroupant les résultats d'élevages et les données économiques permettant ainsi de mieux gérer et rentabiliser les entreprises, grâce à une exploitation raisonnée de ces données : comparaisons entre groupes de producteurs ayant le même type d'entreprise ;
7. Les conseillers impliqués dans les services-conseils se doivent d'être aptes à évaluer rapidement les besoins de chaque producteur et de fournir un service personnalisé à chaque l'entreprise.

## 4. Implication de l'État

En agriculture comme dans bien d'autres secteurs, depuis déjà plusieurs années, l'État désire intervenir de moins en moins. Dans plusieurs pays européens comme le Danemark, les Pays-Bas et la France, ce virage s'est fait sur plusieurs années afin de permettre aux différents intervenants de la filière porcine de s'impliquer davantage et de relever adéquatement les défis. Au Canada et au Québec en particulier, ce phénomène suit son cours et la privatisation de plusieurs services est maintenant une réalité.

Il est nécessaire de rappeler que plus les services ont des objectifs d'intérêt général comme l'éducation ( formation ), la recherche et la vulgarisation, plus les fonds se doivent de provenir de l'État, et que pour les services utilisés directement par les producteurs ou autres utilisateurs, ils peuvent être facturés en partie ou en totalité.

### 4.1 Recherche

Au Québec, ce secteur d'activités est en partie de responsabilités Fédérale et Provinciale. Depuis dix ans, ce n'est plus un secret que les fonds totaux dont les deux paliers de gouvernement mettent à la disposition pour la recherche en agriculture n'ont pas augmenté, et je dirais même que les budgets ont diminué. La production porcine a peut-être été favorisée au détriment de d'autres productions depuis quelques années. Malheureusement, je n'ai pas de données officielles, malgré le fait que j'ai posé cette question devant la Commission à Sherbrooke, le 21 janvier dernier. Peut-être que la Commission a reçu une réponse ; cependant, je n'ai pas eu la possibilité de le vérifier sur le site Internet du BAPE.

Pour répondre aux besoins de recherches en production porcine, il est nécessaire que l'État continue d'être le principal bailleur de fonds, mais que les principaux intervenants de la filière porcine comme la FPPQ, le CDPQ, les compagnies d'intrants alimentaires, l'industrie de l'abattage et de la transformation s'impliquent davantage. Il est important que malgré les mises de fonds de ces partenaires privés, que les résultats de recherches soient publiés et accessibles à tous les producteurs. En d'autres mots, l'État se doit d'être le maître d'œuvre principal afin que le fruit de la recherche demeure la propriété de l'État et soit disponible au public en général.

### 4.2 Vulgarisation

Au Québec, c'était surtout le Ministère de l'Agriculture, le MAPAQ, qui était le principal intervenant dans ce domaine, mais il y avait également les organismes paragouvernementaux comme les Conseils en production animale ( CPAQ ) et végétale ( CPVQ ), le groupe GEAGRI, les universités et les institutions d'enseignement technique qui s'impliquaient à différents niveaux.

Cependant, depuis dix ans, l'intervention de l'État en vulgarisation a bien diminué; par exemple, au niveau du MAPAQ, il y a de moins en moins d'agronomes qui œuvrent dans ce secteur. Le CDPQ ( Centre de développement du porc au Québec inc ) a le mandat de faire la vulgarisation auprès des producteurs ; toutefois, je n'ai pas l'impression que cet organisme a la structure et les fonds disponibles pour répondre adéquatement aux besoins des producteurs. Le CRAAQ ( Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec ), organisme privatisé qui a pris la relève du CPAQ, CPVQ et GEAGRI, répond en partie aux besoins de vulgarisation en production porcine. Les universités et les institutions d'enseignement technique continuent de faire de la vulgarisation, mais ce n'est pas leur préoccupation première.

Il en résulte que dans le domaine de la vulgarisation, les producteurs de porcs sont de plus en plus impliqués dans le financement de divers organismes mais l'État se doit de continuer à assumer une partie importante des coûts.

### **4.3 Transfert de technologies**

C'est une activité très importante en production porcine, si l'on considère que beaucoup de recherches se font à l'extérieur du Québec et du Canada, alors les producteurs, pour rester à la fine pointe de la technologie se doivent d'avoir accès aux transferts de technologies. Les fonds disponibles proviennent principalement du MAPAQ, mais il y a aussi des programmes dont les argents peuvent provenir du Gouvernement fédéral.

Toutefois, depuis quelques années, le MAPAQ a mis beaucoup plus d'emphase dans ce secteur, principalement au niveau des différents systèmes de traitement de lisier ( vitrines technologiques ). Il est nécessaire de ne pas se limiter à un seul secteur et de couvrir plusieurs autres domaines tels que le secteur des nouveaux équipements, de nouvelles méthodes d'élevage, de types de bâtiments et de ventilation, etc.

Plusieurs intervenants, comme les compagnies d'intrants ( équipements ), sont impliqués dans ce domaine, mais la contribution des producteurs est aussi importante puisque la réalisation de ces projets de transferts de technologies se fait au niveau de la ferme.

Dans ce secteur, je considère que l'État pourrait s'impliquer davantage ; toutefois, je crois personnellement que c'est le secteur privé, soit tous les intervenants concernés, qui doit y mettre davantage de fonds. Il y aurait avantage à aller s'inspirer de ce qui se fait dans plusieurs pays européens tels que le Danemark, les



Pays-Bas et la France. Le transfert de technologies est un maillon essentiel dans l'acquisition et l'application de nouvelles connaissances, ainsi que l'adoption de nouveaux équipements. Donc, ce secteur devrait être privilégié en production porcine.

#### **4.4 Service-conseil non lié**

Comme je l'ai déjà mentionné précédemment, le service-conseil non lié était traditionnellement assumé par le MAPAQ ; toutefois, depuis une dizaine d'années, l'État s'est graduellement retiré et il n'y a pratiquement plus de conseillers du MAPAQ assignés pour répondre directement aux besoins des producteurs.

Ainsi, la formule du service-conseil non lié à frais partagé entre l'État et les producteurs a été développée et encouragée ; maintenant, les clubs d'encadrement technique, les clubs agroenvironnementaux et les groupes de gestion ( syndicats de gestion ) se sont implantés graduellement en répondant en partie aux besoins des producteurs. Il y a encore un besoin important à avoir davantage de conseillers indépendants et autonomes, afin de répondre adéquatement aux attentes des producteurs de porcs désirant s'améliorer et garder leur autonomie.

Pour le moment, l'offre de services-conseils non liés est dans l'ensemble très spécialisée afin de répondre à des besoins bien spécifiques : encadrement technique, environnement ( PAEF ) et gestion d'entreprise et de personnel. Par conséquent, les producteurs se doivent d'avoir accès à plusieurs conseillers afin de répondre à tous leurs besoins.

Pour mieux répondre aux besoins d'une entreprise porcine, le service-conseil non lié devrait miser davantage sur une approche globale, afin d'intégrer tous les aspects de l'entreprise. Pour atteindre un tel objectif, il y a encore beaucoup d'étapes à franchir et plusieurs barrières à éliminer.

Les producteurs acceptent de plus en plus d'assumer une partie des frais pour le service-conseil non lié. Il demeure cependant que tous les producteurs n'ont pas la même capacité financière, et en particulier les jeunes qui assument la relève. Il serait donc nécessaire d'avoir une formule de partage des frais beaucoup plus souple et qui tiendrait compte de la taille de l'entreprise et du nombre d'années en opération.

Un dernier aspect à considérer dans ce domaine est la nécessité de permettre aux conseillers d'atteindre un haut niveau de compétence, et de pouvoir établir un mécanisme de complémentarité entre les divers intervenants. Il y a donc plusieurs avenues dans ce partenariat, comme le maillage, l'établissement de réseaux, l'échange d'informations ; cependant, il sera nécessaire que tous les intervenants, public et privé, apprennent à travailler ensemble et à échanger.

## 5. Recommandations à la Commission du BAPE

J'aurais des recommandations à faire à la Commission afin de mieux combler les besoins de service-conseil non lié des producteurs de porcs désirant demeurer indépendants et accroître leur autonomie, tout en assumant une certaine productivité, leur permettant d'atteindre une rentabilité dans un contexte d'une production durable et transmissible. Voici mes recommandations :

- 1) La formule de services-conseils non liés à frais partagés devrait être encouragée et développée ; le niveau d'aide de l'État pourrait aller en diminuant après une phase de rodage ( 5 – 6 ans ) pour les jeunes entreprises et/ou relève agricole ;
- 2) L'approche globale des conseillers devra par ailleurs être axée non seulement vers une augmentation de la compétitivité de l'entreprise ( productivité ), mais intégrer aussi des préoccupations de développement durable, de conservation des ressources environnementales, de respect et d'intégration dans le milieu, et de valorisation des ressources humaines ;
- 3) La disponibilité des services-conseils non liés dans des régions à faible densité de production, telles que l'Abitibi et la Gaspésie, devrait être assurée principalement par l'État, ou en partenariat avec tous les intervenants du milieu;
- 4) Les conseillers devraient être encouragés à s'adapter constamment, et rapidement, aux nouveaux besoins de leur clientèle. Un programme de formation continue s'impose afin de permettre à ces derniers de se perfectionner en informatique, en rédaction de rapports, en gestion du temps, etc. Il faut également penser à l'intégration des jeunes conseillers, afin de les rendre plus performants dans leur travail.
- 5) Au-delà des connaissances, les conseillers devront développer certaines habiletés, notamment un excellent esprit d'analyse et de synthèse, être un bon communicateur et savoir travailler en équipe. Ils devront aussi maîtriser l'art d'utiliser l'expertise disponible dans le milieu, afin d'encourager l'entrepreneuriat et l'autonomie chez les clients.